Institut de Formation des Aides-Soignants

Sandra FOUQUOIRE
Directrice de soins, Coordonnatrice des Instituts :
IFMK-IFSI/IFAS-IFP
Muriel LHOU MOHA
Directrice Adjointe
Cadre Supérieure de Santé

NOTICE D'INFORMATIONS

RELATIVE A L'ADMISSION PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE POUR L'ENTREE EN FORMATION EN FILIERE DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT LE 18 MARS 2027

Conformément aux arrêtés du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 29 avril 2026 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'Aide-Soignant

INTRODUCTION

L'institut de formation des Aides-Soignants offre des places de formation par la voie de l'apprentissage en hors quota. Ces places s'ajoutent à la capacité d'accueil autorisée par la Région Grand-Est.
Afin de garantir la qualité pédagogique de la formation délivrée sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé ainsi que la sécurité de l'accueil en formation des apprenants selon la règlementation en vigueur, le nombre de places offertes en hors quota est de 10.

CALENDRIER

Ouverture des pré-inscriptions	Jeudi 15 octobre 2026
Clôture des pré-inscriptions ***Tout dossier reçu après cette date sera rejeté***	Lundi 8 février 2027
Publication admission en formation	Au plus tard le lundi 8 mars 2027
Rentrée	Jeudi 18 mars 2027

GESTION DE L'EPREUVE DE SELECTION :

Secrétariat de l'Institut des Aides-Soignants : 03.88.11.56.64 ou ifsi@chru-strasbourg.fr

I. MODALITÉ

1.1. Conditions générales

- Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Être âgé de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.
- Etre âgé de moins de trente ans à la signature du contrat d'apprentissage[1]
- Pour le contrat d'apprentissage, s'assurer de la présence quotidienne d'un.e aide-soignant.e dans la structure employeur

1.2. Modalités d'admission

En référence à l'article 10 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié :

Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage pour la formation d'aide-soignant sollicitent une inscription auprès de l'institut de formation des aides-soignants.

Le directeur de l'institut de formation étudie l'ensemble des pièces fournies par le candidat lors d'un entretien. Au regard de l'étude de ces pièces le directeur procède ou non à l'admission du candidat.

Pièces à fournir :

1° Une copie de la pièce d'identité de l'apprenti

2° Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti

3° Un curriculum vitae de l'apprenti

4° Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage

5° Copie des diplômes ou titres professionnels

Le déroulement de la formation des apprentis est défini dans les textes régissant la certification visée.

En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection prévue à l'article 2 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 29 avril 2026.

[1] Sans limite d'âge pour les personnes bénéficiant d'une reconnaissance d'un handicap

1.3. Connaissances et aptitudes attendues pour suivre la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 29 avril 2026 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture sont admis dans la formation aide-soignant, « dans la limite de la capacité d'accueil autorisée en application de l'article 5, les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation, conformément aux attendus nationaux définis en annexe de l'arrêté ».

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne, notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitude en matière d'expression écrite et orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitude d'observation à s'organiser, à priorisé les activités, autonomie dans le travail

Les candidats présentant un handicap peuvent déposer une demande d'aménagement de l'épreuve de sélection et/ou des épreuves d'évaluation en cours de formation. Ils adressent leur demande au Référent Handicap de l'Institut de Formation des HUS à l'adresse suivante :
referenthandicapIFSI@chru-strasbourg.fr .

II. INSCRIPTION A LA SELECTION – A PARTIR DU 15 OCTOBRE 2026

- Pré-inscription en ligne obligatoire pour tous les candidats y compris les candidats relevant des dispositions spécifiques
- se connecter à l'adresse : https://formeis.chru-strasbourg.fr/MySelect-IFSI
- sélectionner le concours D.E. AIDE SOIGNANT
- avant de cliquer sur « s'inscrire », cliquer sur « Information » et lire la notice d'informations relative aux modalités de sélection
- cliquer sur « s'inscrire » pour recevoir vos identifiants de connexion par e-mail
- dès réception de vos identifiants de connexion, cliquer sur « se connecter »
- renseigner la fiche de pré-inscription (votre adresse mail doit obligatoirement être sous la forme **NOM.Prenom@**.... ou **Prenom.NOM@**...) et cliquer sur « enregistrer »
- **pour sélectionner la catégorie, référez-vous au tableau des équivalences de compétences** et allègements de formation ci-dessous. Choisir le titre avec lequel vous vous inscrivez. **Si vous ne détenez aucun des diplômes ci-dessous, choisir la catégorie « Droit commun »**
- cliquer sur enregistrer quand tout le document est renseigné
- télécharger la fiche de pré-inscription, l'imprimer en format A4, la dater et la signer
- envoyer la fiche de pré-inscription avec l'intégralité du dossier

Équivalence de compétences et allègements de formation[2]

LISTE DES DIPLÔMES PERMETTANT UN ALLÈGEMENT DE LA FORMATION	
DEAP 2006	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
DEAP 2021	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
DARM	Diplôme d'assistant de régulation médicale
DEA	Diplôme d'Etat d'ambulancier
Bac Pro SAPAT	Baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires
Bac Pro ASSP	Baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne
DEAES 2016	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (titulaire du DEAMP ou DEAVS)
DEAES 2021	Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
TPADVF	Titre professionnel d'assistant de vie aux familles
TPASMS	Titre professionnel d'agent de service médico-social

Pour les candidats titulaires d'un diplôme nommé ci-dessus, l'institut met en place un parcours de formation partiel et individualisé.

[2] Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, article 14

Le dossier complet est à adresser par voie postale avec accusé de réception au plus tard le **8 février 2027** à l'adresse :

Institut de Formation en Soins Infirmiers
FILIÈRE DEAS
1 RUE DAVID RICHARD – BP 426
67091 STRASBOURG CEDEX

Le dossier peut être déposé à l'accueil de l'IFSI du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h. Nous vous invitions à envoyer votre dossier complet 10 jours avant la date de clôture afin de pouvoir éventuellement régulariser les pièces manquantes ou non conformes.

TOUT DOSSIER INCOMPLET ET NON SIGNÉ A LA CLÔTURE DES INSCRIPTIONS
LE LUNDI 8 février 2027 SERA REJETÉ (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI).

III. COMPOSITION DU DOSSIER A ENVOYER POUR TOUS LES CANDIDATS

Composition du dossier à envoyer	Précisions
Fiche de pré-inscription	Datée et signée
Copie de la pièce d'identité	Photocopie **lisible recto/verso**, **en cours de validité**
Lettre de motivation avec description du projet professionnel	
Curriculum vitae	Précis et détaillé
Copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.	
Copie des diplômes ou des titres professionnels obtenus	
Check-list complétée	Annexe 1 Cf. document en fin de notice

Tout dossier incomplet ou non conforme est rejeté.

IV. INFORMATION AUX CANDIDATS

10 places sont réservées pour la formation par la voie de l'apprentissage.
Chaque candidat, dont le dossier est complet, est convoqué par courrier et/ou par mail à un entretien.
Chaque candidat est informé par courrier de son admission ou non en formation au plus tard le 9 mars 2026. Aucun résultat n'est communiqué par téléphone.

V. CONDITIONS MATERIELLES – TARIFS RENTREE DU 18 MARS 2027

Les frais de formation sont financés via l'employeur.

Les droits d'inscription, d'un montant de 100 €, sont à la charge de l'apprenti au moment de la confirmation d'entrée en formation.

VI. ELEMENTS D'INFORMATIONS – DEROULEMENT D'ANNEE

Selon votre diplôme ou titre professionnel, vous suivrez le cursus complet (770 heures de théories et 770 heures de stages) ou un cursus partiel (heures de théories et de stages variables).

Cursus	Nombre de stages	Nombre de stages chez l'employeur	Nombre de stage hors employeur
Cursus complet	4 stages	2	2
Cursus partiel	2 ou 3 stages	1	1 ou 2

L'élève en cursus partiel bénéficie de temps « hors formation » lié aux allègements et aux dispenses de formation. Durant ces temps « hors formation », l'apprenti est chez l'employeur. Un déroulement d'année précisant ces journées est communiqué à l'employeur.

Coordonnées du CFA partenaire :
contact@santestcfa.fr
03.83.41.62.70

L'APPRENTISSAGE by santest

Institut de Formation des Aides-Soignants

Check-list Constitution du dossier d'admission à la formation d'aide-soignant par la voie de l'apprentissage
Rentrée du 18 mars 2027

Merci de présenter vos documents dans l'ordre de la check-list

NOM : **NOM D'USAGE :**
Prénom :

Visé candidat		Cadre réservé à l'IFAS
☐	Check-list complétée	
☐	Fiche de pré-inscription	
☐	Copie de la pièce d'identité	
☐	Lettre de motivation avec description du projet professionnel	
☐	Curriculum vitae	
☐	Copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.	
☐	Copie des diplômes obtenus ou des titres professionnels	
Signature du candidat :		

Cadre réservé à l'IFAS

Dossier complet : ☐ **Dossier incomplet :** ☐
Relance par mail le : ...../……./202…

Dossier validé par : _____

Le : ...../……./202…